Le pacte du 1er août 1291

Autor(en): **Meyer, G.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **5 (1959)**

Heft 6: **Basel : Mosaik einer Stadt**

PDF erstellt am: **30.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-849221

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LE PACTE DU 1er AOÛT 1291

par G. MEYER

Pour bien comprendre cette importante ligue de nos ancêtres, il faut connaître les traits essentiels de leur situation sociale et politique au XIIIe siècle. Les populations des trois vallées se divisaient alors en trois groupes : les hommes libres, les gens dépendant de l'Eglise et les demi-libres. Les premiers se trouvaient principalement dans les vallées d'Uri et de Schwyz, tandis qu'en Unterwald les hommes libres étaient plus rares. Ils étaient presque tous des agriculteurs. Uri et Schwyz possédaient, en outre, des familles nobles qui ont joué un rôle décisif dans les luttes pour l'indépendance. Il y existait une communauté foncière (Allmend), où nobles et roturiers avaient des droits égaux. A Unterwald, le lien de communauté foncière faisait défaut, la propriété foncière privée se trouvait en majeure partie aux mains des couvents.

La Maison des Habsbourg possédait les droits de haute juridiction dans le pays d'Uri qui, au XIIIe siècle, fut même menacé de tomber sous sa suzeraineté. Toutefois, en 1231, le roi Henri qui gouvernait l'Allemagne au nom de son père Frédéric II, résidant en Sicile, les racheta de la juridiction des Habsbourg et les attacha ainsi directement à l'Empire. A Schwyz et à Unterwald, le comte de Habsbourg détenait, en dehors du droit de haute justice, des titres juridiques de natures diverses ; il était gaugrave pour Schwyz, tandis que son pouvoir s'exerçait dans l'Unterwald comme seigneur foncier, en qualité d'avoué des couvents sur les sujets établis sur leurs terres, en tant que gaugrave sur les hommes libres.

Les Schwyzois, ne voulant plus s'accommoder de cette situation politique, eurent, en 1240, l'audace de prendre parti pour l'Empereur contre le comte de Habsbourg-Laufenbourg, favorable au Pape, et reçurent en récompense une charte de franchise, qui ne fut pas reconnue par les Habsbourg. Les gens d'Unterwald prêtèrent leur appui aux Schwyzois dans l'espoir de conquérir leur propre indépendance et Uri se joignit également à eux. C'est à ce moment que se produisit la première lutte des Waldstaetten pour leur liberté contre les Habsbourg. La mort de Frédéric II, en 1250, et la chute des Hohenstaufen fit échouer ce mouvement insurrectionnel. Pourtant, le plan d'une entente entre les trois pays ne paraissait pas avoir été abandonné et reçut une nouvelle impulsion dès l'avènement à la royauté de Rodolphe de Habsbourg (1273). Plus que ses prédécesseurs, Rodolphe avait pu étendre le pouvoir des Habsbourg dans notre pays et le danger qu'il arrive bientôt à asservir toute la Suisse centrale devenait de plus en plus grand. Aussi, dès que se répandit la nouvelle que le roi Rodolphe était mort, le 15 juillet 1291, les hommes des vallées d'Uri, de Schwyz et de Nidwald se concertèrent. Craignant que cette mort ne soit suivie d'une période d'incertitude et d'insécurité, pareille au grand interrègne de 1254 à 1273, ils conclurent au début du mois d'août le pacte perpétuel dont un parchemin, conservé aux archives de Schwyz, nous est transmis en teneur latine. Obwald se joignit à eux seulement quelques années plus tard.

Ce document est considéré comme le fondement de la Confédération helvétique. C'est le plus ancien traité d'alliance des Confédérés que nous connaissions. Le texte parle clairement du renouvellement d'une alliance plus ancienne que les historiens fixent généralement dans la période de 1240 à 1245, mais nous n'avons pas de précisions au sujet de ce pacte. L'alliance de 1291 se propose pour but la défense commune contre tout ennemi extérieur, l'aide et le secours réciproques sans limite, le maintien de l'ordre et du droit à l'intérieur en fixant certaines peines pour les délinquants. Le pacte ne touche pas au lien de droit public existant entre les trois pays et la maison de Habsbourg, il n'a donc rien de révolutionnaire ; seul semble viser les Habsbourg l'article excluant tout juge étranger. En aucune façon l'alliance n'est dirigée contre l'Empereur. En fixant une durée illimitée, nos ancêtres ne voulaient pas s'allier pour des intérêts passagers, mais bien montrer qu'ils avaient en vue un but plus élevé.

Le pacte ne porte aucune indication sur le lieu de la rédaction. D'après la tradition, ce doit être le Grütli, mais comme les hommes de nos cantons d'origine ont tenu leurs réunions ultérieures surtout à Schwyz et à Brunnen et que le sceau de la vallée de Schwyz est le premier en rang au pied de l'acte, certains historiens présument que le pacte a été dressé à Schwyz. L'acte ne mentionne pas non plus les personnes qui agirent à cette occasion au nom des trois vallées. Pourtant, un document postérieur de deux mois seulement, ayant trait à une alliance avec Zurich contre les Habsbourg, nous fait connaître le nom des chefs responsables des trois Waldstaetten. Ce sont probablement les mêmes qui ont conclu le pacte du 1er août et peuvent donc être considérés comme les fondateurs de la Confédération : von Attinghausen, Rudolf Stauffacher, Burkhart Schüpfer, Konrad Hunn et Konrad Erstfelden.

Il est évident que ceux qui rédigeaient et scellaient le pacte de 1291 ne pouvaient songer à la démocratie suisse telle qu'elle existe depuis le XIXe siècle. Ils songeaient à leurs droits, leurs biens et les situations difficiles dans lesquelles ils se trouvaient impliqués. Pendant le long inter-règne, ils avaient pu se rendre compte que l'Empire était devenu impuissant à remplir sa tâche de maintenir la paix et le droit. Ils avaient alors vu des villes qu'avait abandonnées l'Empereur, s'allier et prendre en mains la protection de la paix publique, c'est-à-dire le maintien du droit et de l'ordre dans leurs territoires, s'attribuant ainsi la puissance publique suprême, ce qui, de tout temps, avait été une prérogative de la souveraineté royale. Les Waldstaetten, confiants dans la force de leurs peuples et ayant déjà acquis au cours de l'inter-règne une certaine autonomie de fait, ne craignirent pas d'entreprendre cette même tâche. Désormais, ils entendaient ne plus attribuer à l'avouerie de l'Empire ou du comte de Habsbourg qu'une existence purement formelle.

G. Meyer (Lyon).